



## La modification du sens de circulation entre en phase de test

Le 9 février dernier, une réunion de travail était organisée pour échanger avec les habitantes et habitants dans le cadre d'une réflexion sur la modification du sens de circulation et l'évolution des mobilités en centre bourg. Vous étiez plus de 70 présent(e)s :

**Merci !**

Cette soirée de travail s'articulait autour de trois ateliers :

La mise en place de zones de rencontre et zones 30 en centre bourg ; les aménagements cyclables notamment dans le secteur du collège ; le sens de circulation des véhicules et bus scolaires dans le centre bourg.

Il y avait des contraintes de départ pour cette réflexion : pour des raisons de sécurité notamment, la circulation des véhicules devrait se faire à l'avenir **en sens unique dans la Rue des Juifs** et la **desserte du collège par le transport scolaire doit se faire le long des gymnases, Route du Stade.**

### **Ce qui est majoritairement ressorti des groupes de travail et retenu pour la phase de test**

- Itinéraire suivi par les bus scolaires : entrée par la Rue des Juifs, puis descente Rue du Collège, Rue du Stade, et départ Rue du Rhône et Rue du 8 mai 1945 avant de ressortir par la Rue du Centre, devant la Mairie ; ✓
- Mise en sens unique de la rue du Couvent également mais maintien d'un double sens entre l'entrée de la Place de l'Eglise et la Rue du Collège ; ✓
- Mise en place d'aménagements spécifiques pour les cycles dans le secteur du collège (modalités variables selon les groupes) ; ✓
- Stationnement : mise en place de zones bleues, notamment Place de l'Eglise ; ✓
- Mise en place d'une zone de rencontre et d'une zone 30 dans l'hyper centre avec signalétique et dispositifs dédiés, pour en assurer le respect. ✓

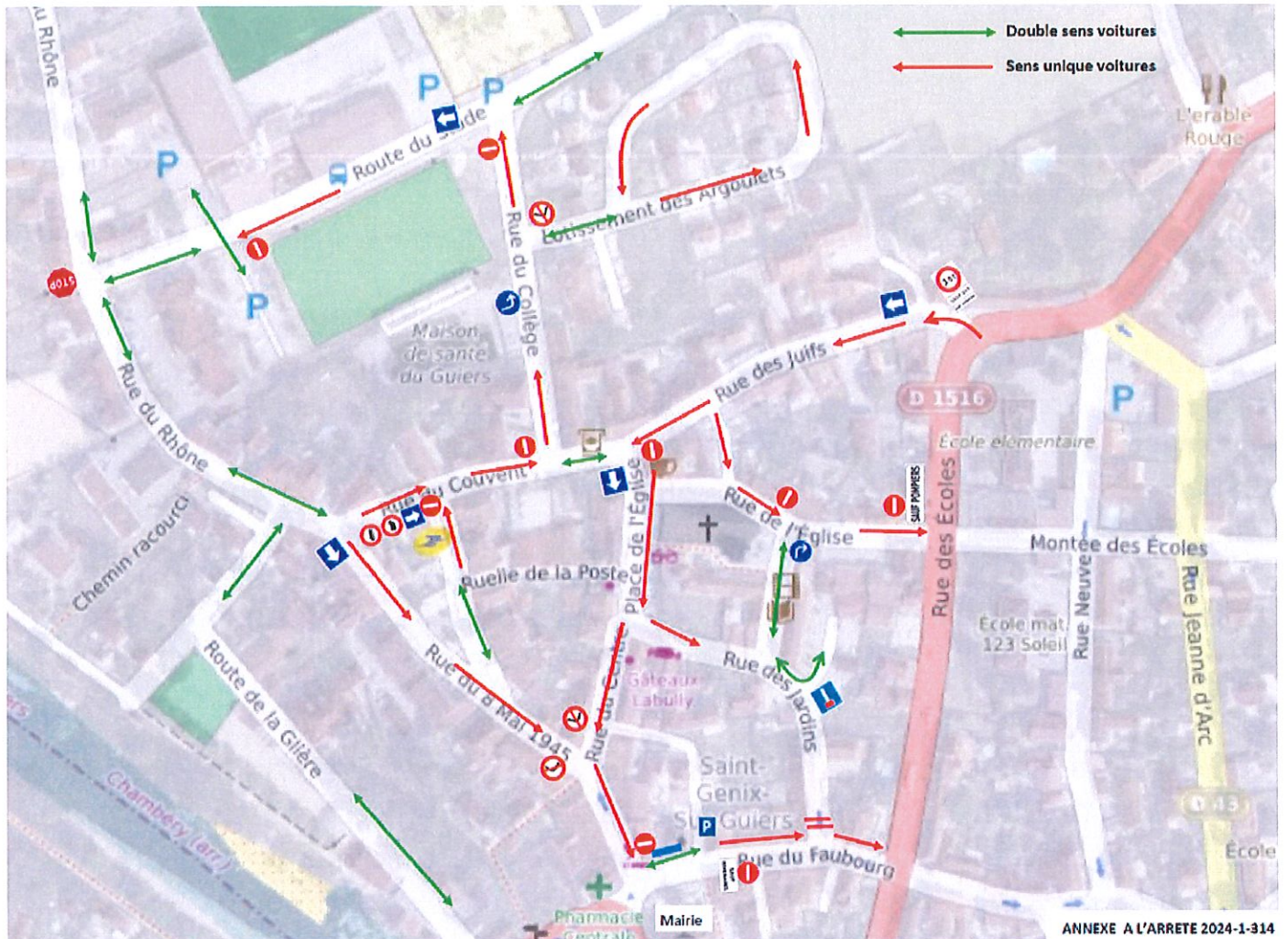
**Désormais, ces propositions vont être testées, avec d'autres évolutions du plan de mobilité à partir du 17 juin 2024**

**Vous pourrez formuler vos observations jusqu'au 1er septembre (en Mairie)**

Une réunion publique d'information aura lieu mi-septembre pour présenter le bilan du test et les décisions retenues à son issue !



# Plan de mobilité testé à compter du 17 juin 2024



## Quelques précisions complémentaires...

La création d'un nouvel axe routier pour le quartier de La Forêt a été mise en avant par plusieurs participants. Pour la réalisation d'un tel projet, la loi rend obligatoire la réalisation d'études environnementales préalables, coûteuses et longues (un "inventaire faune/flore, 4 saisons", sur une année entière, doit notamment être réalisé prochainement). Cette solution ne peut donc être retenue à court terme, mais sera amorcée grâce au lancement de ces études indispensables dès cette année.

La Rue des Écoles doit faire l'objet de travaux courant 2025 afin de la sécuriser et d'en améliorer la circulation, celle-ci étant actuellement particulièrement dégradée. Les procédures de financements et de maîtrise d'œuvre sont en cours.



